

ÉDITO DU MOIS

A l'issue de vingt jours de débats agités, nous avons clôturé le 17 février, sans vote malheureusement, l'examen du projet de loi de finances rectificatif de la sécurité sociale pour 2023, qui doit réformer notre système de retraites. Ce projet va à présent faire l'objet d'un examen au Sénat.

Cette réforme n'est pas une nouveauté : elle a été proposée par Emmanuel Macron lors de la dernière campagne des présidentielles, et par les parlementaires de la majorité lors de la campagne des législatives.

L'enjeu et la raison d'être de ce projet sont de permettre à notre système de retraites par répartition de subsister et de préserver le pacte de solidarité intergénérationnelle sur lequel il se fonde.

Les conclusions du Conseil d'orientation des retraites sont sans équivoque : s'il y a aujourd'hui 1,7 cotisants pour un retraité, il n'y en aura plus qu'1,2 en 2050. Et si nous n'agissons pas dès maintenant, le montant de déficit cumulé pourrait atteindre 150 milliards d'euros d'ici 2050. Autant dire qu'on ne pourra plus payer les retraites.

Il s'agit bien de permettre à ceux qui travaillent aujourd'hui de bénéficier d'une retraite demain.

Pour financer notre modèle par répartition, la réforme a pour objectif de repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans d'ici 2030. Cette mesure permettra d'équilibrer nos dépenses et de pérenniser notre système. La réforme met également fin aux régimes spéciaux : ils n'ont plus lieu d'être au regard de l'évolution des conditions de travail. Comment expliquer qu'un conducteur de bus parisien parte plus tôt à la retraite qu'un chauffeur de bus colmarien ?

À l'inverse, et a contrario de ce qu'affirment la NUPES et le Rassemblement national, **de nombreuses situations injustes sont prises en compte et corrigées par la réforme.**

Pour **réduire les inégalités**, ceux qui ont travaillé toute leur vie pour un salaire autour du SMIC verront leur **retraite revalorisée de 100 euros par mois**. Un suivi médical renforcé sera proposé aux salariés exerçant des **métiers pénibles**, et ceux qui sont atteints d'une incapacité de travail et qui sont concernés par la retraite pour invalidité ou inaptitude pourront toujours bénéficier d'un **départ anticipé à 62 ans**.

Par ailleurs, le **compte professionnel de prévention** sera amélioré afin qu'un maximum de ceux qui exercent des métiers pénibles puissent en bénéficier : création d'un **congé de reconversion professionnelle**, simplification des conditions d'accès à la **retraite anticipée**, création d'un **fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle** et facilitation des **aménagements de fin de carrière** pour les agents des établissements publics de santé.

Cette réforme permet aux **aidants**, dont deux tiers sont des **femmes**, de valider des trimestres, même si elles ne cohabitent pas ou n'ont aucun lien de parenté avec les personnes dépendantes qu'elles assistent. Dans le même esprit, les périodes de **congé parental** seront désormais prises en compte dans le cadre du dispositif des carrières longues.

Par ailleurs, pour favoriser l'**emploi des seniors**, un premier dispositif propose la création d'un index dont la publication par chaque entreprise serait obligatoire. Portée par la majorité

présidentielle, cette mesure a été rejetée par les députés de l'opposition. Enfin, celles et ceux qui souhaitent continuer à travailler tout en bénéficiant de leur retraite pourront le faire par la **simplification du cumul emploi-retraite**.

Pendant deux semaines, le débat a permis d'enrichir le texte, de trouver des consensus.

Concernant les **carrières longues**, ceux qui ont commencé à travailler tôt et auront cotisé 43 annuités à taux plein pourront partir plus tôt à la retraite : ceux qui ont commencé avant 16 ans pourront partir dès 58 ans ; entre 16 et 18 ans à partir 60 ans ; entre 18 et 20 ans à partir de 62 ans. Ce dispositif concernera **30 000 personnes chaque année**.

Toutefois, force est de constater que la NUPES et le Rassemblement national sont incapables de proposer une contre-réforme réalisable et quantifiable, permettant de concilier à la fois les objectifs de solidarité et d'équilibre de notre système. Les vociférations et les injures constantes dans l'hémicycle n'en sont que l'expression, désastreuse pour notre démocratie.

En faisant **obstruction** à coup de milliers d'amendements, et en posant plusieurs motions (de rejet, de censure et référendaire) pour faire tomber le gouvernement, les députés de l'opposition ne nous ont pas permis d'avoir un débat à la hauteur de ce que vous attendez de vos députés.

Le texte est désormais entre les mains des sénateurs qui devront encore l'améliorer.

Soyez assurés de mon entière mobilisation et je suis à votre disposition pour échanger avec vous !

Brigitte Klinkert

Baisse record du chômage en 2022

Avec un taux de chômage à 7,2%, la France enregistre son niveau de chômage le plus bas pour la deuxième fois depuis 40 ans.

Ce résultat, c'est avant tout celui des politiques publiques que nous avons mis en place depuis 2017 avec le Président de la République. Nous avons innové pour permettre à tous ceux qui étaient éloignés de l'emploi de trouver ou retrouver une activité à travers des dispositifs efficaces comme #1Jeune1Solution, le Contrat d'Engagement Jeune, ou encore le Plan de relance pour l'Inclusion.

Le « quoi qu'il en coûte » paye, et nous allons poursuivre les efforts pour remplir notre objectif de plein emploi d'ici 2027 ! J'y ai pris toute ma part lorsque j'étais Ministre de l'Insertion, et je continue à me mobiliser pour le dynamisme social et économique de notre territoire alsacien en tant que députée et élue de la majorité.

Nominations

- Groupe d'études langues et cultures régionales
- Groupe d'études enjeux frontaliers et transfrontaliers

À l'Assemblée nationale



Commission des affaires étrangères

En Commission des Affaires étrangères du 15 février, je suis intervenue, au nom du groupe Renaissance, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'amendement de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure. Ce projet de loi est essentiel pour mieux protéger l'environnement de nos fleuves.

[Lire la suite](#)



Rencontre avec Pap NDIAYE Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Avec les parlementaires alsaciens de la majorité, nous avons rencontré Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Nous avançons ensemble pour développer le bilinguisme et pour que la question des incorporés de force soit inscrite dans l'enseignement de l'histoire de notre pays.



Soutien à nos betteraviers

Avec les députés Renaissance, je suis allée manifester en soutien à nos betteraviers, et l'ensemble de nos agriculteurs, pour trouver des solutions à la suite de la décision brutale de la Cour justice de l'Union européenne sur les néonicotinoïdes et garantir notre souveraineté alimentaire.



Découverte de l'Assemblée nationale

J'ai accueilli et fait découvrir l'Assemblée nationale à Patricia DUPUY et Carmen JOHO, accompagnées de trois collégiennes curieuses du fonctionnement de nos institutions. Un beau moment qui participe à l'ouverture et à la vie démocratique de notre pays.



Coopération franco-

allemande

Sur Radio Judaïca, j'ai fait le point sur la coopération franco-allemande et l'avenir de notre relation commune 60 ans après la signature du Traité de l'Élysée. Vous pouvez réécouter l'émission en podcast en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Lire la suite](#)



Rencontre avec Dominique SCHELCHER

J'ai rencontré la semaine dernière, Dominique SCHELCHER, PDG de Système U. Nous avons évoqué le pouvoir d'achat des Français et le panier anti-inflation. Depuis février, la coopérative a répondu à la demande du gouvernement et propose 150 produits du quotidien à prix coûtant.

Brèves de circo



78 ans de la libération de la Poche de Colmar

Nous avons célébré les 78 ans de la libération de la Poche de Colmar. L'occasion de rendre hommage à tous ceux qui sont tombés pour l'intégrité de la Nation, la démocratie et l'Europe au cours de la Seconde Guerre Mondiale.

[Lire la suite](#)



Question écrite à Éric DUPONT-MORETTI

Éric DUPOND-MORETTI a répondu à ma question écrite sur la réponse pénale aux rodéos urbains. De nombreux dispositifs existent déjà et ont été renforcés. La Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur votée en janvier prévoit des peines plus dures pour ceux qui se livrent à cette pratique dans nos quartiers.

[Lire la suite](#)



Accueil du collègue Victor



Liaison ferroviaire

Hugo à l'Hôtel d'Alsace

Vendredi 3 février, j'ai eu le plaisir d'accueillir une classe du collège Victor Hugo à l'Hôtel d'Alsace. Dans le cadre d'une exposition sur la liberté d'expression et d'une rencontre avec un dessinateur de presse, j'ai pu leur expliquer l'importance de la démocratie, de la liberté et de la paix.

[Lire la suite](#)

Colmar-Freiburg

Lors du Comité de pilotage franco-allemand pour la réouverture de la liaison ferroviaire Colmar-Freiburg, les études avancent, les scénarios de desserte se précisent. Nous sommes confiants sur l'évolution du projet, et une décision sera prise lors du prochain CoPil au mois de juin.

[Lire la suite](#)

Brigitte KLINKERT Députée du HAUT-RHIN

12 place du Capitaine Dreyfus, 68000, COLMAR

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

| [Se désinscrire](#)